



Quelques points à l'origine des difficultés rencontrées par les établissements dans la gestion du risque légionellose

Méconnaissance et maîtrise insuffisante des réseaux de production et de distribution d'eau chaude sanitaire

- Schémas des réseaux inexistants ou non actualisés
- Dysfonctionnements au niveau des installations :
 - Interconnexions entre réseaux ECS et réseaux d'eaux à risque (arrosage etc.) sans protection contre les retours d'eau (clapets antiretour et dispositifs de disconnexion inexistants ou défectueux...)
 - Réseaux d'eau froide non protégés en amont des installations techniques et des terminaux
 - Présence de bras morts de conception ou fonctionnels : en production (bypass, alimentation d'équipements désaffectés ou en attente de fonctionnement) et en distribution (points pas ou peu utilisés)
 - Réseaux non ou mal équilibrés
 - Installations non entretenues ni contrôlées (adoucisseurs, mitigeurs etc.).
 - Sondes mal installées ou non calibrées...
 - Présence de solaire qui sert directement de production d'eau chaude sanitaire

Surveillance partielle des réseaux et mesures préventives insuffisantes

Protocoles et conduites à tenir non élaborés ou imprécis, parfois théoriques

- Choix des points non représentatifs de la configuration des réseaux et de leur fonctionnement : points pas ou peu utilisés (douches du personnel, salon de coiffure, fermeture annuelle des services, travaux en cours dans l'établissement...)
- Certains points faiblement contaminés ne font pas l'objet d'attention particulière et d'un suivi renforcé
- Les opérations d'entretien et de maintenance des terminaux se font de façon empirique et/ou inadaptée (jusqu'à 100 points en une matinée !!!)
- Les purges sont mal effectuées ou non adaptées à la configuration des réseaux (jusqu'à 15 minutes de purge !!)
- Ces opérations (entretien et purge) ne sont pas évaluées par des prélèvements au 1^{er} jet (représentatifs de la contamination locale)

Les responsabilités mal définies ou non respectées

- En interne, lors de l'élaboration des protocoles et conduites à tenir (direction, services techniques, équipe d'hygiène, personnel soignant)
- En externe, dans le cadre des contrats avec les prestataires de service :
 - **Laboratoires** : responsabilité limitée aux prélèvements et analyses sur les points définis par l'établissement
 - **Sociétés de maintenance** : les opérations d'entretien et maintenance en chaufferie, les purges des ballons, le suivi des températures et les analyses physicochimiques, souvent partielles.

Manque de formation et information du personnel technique et médical

- Sur le risque légionellose : voies d'exposition, accueil des patients à risques, conduite à tenir en cas de contamination des réseaux etc.
- Sur les obligations réglementaires
- Sur l'intérêt des mesures préventives mises en œuvre :
 - Suivi des températures (protocole de mesure et respect des températures de consignes),
 - Purge des réseaux (respect du temps de purge au niveau des points d'usage et ballon ECS pour le personnel technique)
 - Entretien des robinetteries (respect du protocole)
- Sur l'usage des filtres anti-légionelles

Pour conclure,

La prévention de la légionellose est un travail partenarial qui est pratiqué sous la responsabilité du chef d'établissement

La connaissance des réseaux et leur maîtrise constituent des étapes importantes, faciles à mettre en œuvre et peu coûteuses, dans la gestion du risque, elles permettent :

- D'anticiper les situations à risques pour protéger les patients ou résidents
- D'adapter et d'optimiser le plan de prévention
- D'adapter les mesures correctives ultérieures, très contraignantes, en cas de légionellose ou de contamination des réseaux

S

Merci de votre attention